

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 11 juin 2018, à 19h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge et M. Jacques Lirette.

Sont absentes Mme Sonia Tremblay et Mme Ginette Camiré.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Mandat à Veolia ES Canada Services Industriels Inc. pour effectuer des tests à la fumée sur le réseau d'égout sanitaire;
- Octroi d'un contrat à Les Productions C.R. Inc. pour un spectacle lors du 175<sup>e</sup> de Saint-Bernard.

115-06-2018

**MANDAT À VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. POUR EFFECTUER DES TESTS À LA FUMÉE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE :**

Considérant que la Municipalité souhaite effectuer une campagne de tests à la fumée sur son réseau d'égout sanitaire, sur environ 3.1 kilomètres;

Considérant les soumissions reçues :

Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	6 555.00 \$ plus les taxes
Can-Explore	14 085.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Veolia ES Canada Services Industriels Inc. pour effectuer une campagne de tests à la fumée sur son réseau d'égout sanitaire, sur environ 3.1 kilomètres, pour un montant de 6 555.00 \$ plus les taxes.

116-06-2018

**OCTROI D'UN CONTRAT À LES PRODUCTIONS C.R. INC. POUR UN SPECTACLE LORS DU 175<sup>E</sup> DE SAINT-BERNARD :**

Considérant que la Municipalité souhaite offrir un spectacle lors des festivités du 175<sup>e</sup> de Saint-Bernard en 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Les Productions C.R. Inc., pour la production d'un spectacle avec un artiste.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs au contrat.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière